



## NOTE DE RENTREE SAISON 2023 – 2024

### NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES NOUVEAUX MODULES EN LIGNE RAPPELS IMPORTANTS

Ce document présente les principales nouveautés fédérales pour la saison 2023/2024, ainsi que quelques rappels importants.

Pour plus de détails, consultez le site : <https://www.ffkmda.com/>

#### **Sommaire**

- 1/ Compétitions : modifications règlementaires majeures
- 2/ Grades (module, pancrace)
- 3/ Module de gestion des galas
- 4/ Module d'inscription aux compétitions amateur
- 5/ Formation
- 6/ Labellisation des clubs
- 7/ Dispositif Pass'sport (aide financière)
- 8/ Contacts





## 1. Compétitions : modifications règlementaires majeures 2023/2024

### 1.1 Nationalité française pour les championnats de France amateur

Le comité directeur a décidé d'autoriser la participation aux championnats de France amateur pour les personnes n'ayant pas la nationalité française.

Pour participer aux championnats officiels organisés par la FFKMDA et ses organes déconcentrés (sélection de ligues et phase nationale du championnat de France), il faut :

- Être de nationalité française ou être de nationalité étrangère résidant en France ;
- S'inscrire aux sélections de ligues du lieu de résidence.

Pour les athlètes de nationalité étrangère, une obligation de résidence régulière sur le territoire Français sera exigée pour valider la participation au championnat. Une pièce d'identité valide indiquant le lieu de résidence (exemple titre de séjour) devra être produite.

Rappel important : seuls les combattants possédant la nationalité française peuvent intégrer l'équipe de France.

### 1.2 Chèque de caution pour les championnats de France amateur

En raison d'un nombre très important de forfaits non déclarés pendant les phases finales des championnats de France et pour en limiter les conséquences sur le plan organisationnel, le comité directeur de la fédération a décidé d'instaurer des chèques de caution.

Pour participer aux phases finales des championnats de France de la FFKMDA, un ou plusieurs chèques de caution du club à l'ordre de la FFKMDA sont obligatoires.

Ces chèques de caution concernent les combattants qualifiés aux phases finales nationales.

Les clubs ayant des combattants qualifiés aux phases finales des championnats de France doivent remettre le ou les chèques à la ligue lors des phases qualificatives. La ligue devra impérativement transmettre les chèques des clubs (attention chèque de l'association obligatoire) à la fédération en même temps que la liste des qualifiés. Les chèques, établis à l'ordre de la FFKMDA, ne sont pas encaissés et suivent les compétiteurs qualifiés.

Les clubs qui n'auront pas versé les chèques de caution ne seront pas autorisés à participer aux phases finales des championnats de France.

Pour le détail du processus consultez les règlements sportifs.





### 1.3 Amateur et Pro en gala : protections

En raison de nombreuses confusions entre les licences pro et les licences amateur, notamment les classes A ; pour assurer un parcours de performance adapté en lien avec les possibilités de pratique et afin de garantir l'intégrité physique des pratiquants correspondant à leur niveau et leurs objectifs, le comité directeur a décidé de maintenir les protections pour les classes A quel que soit le format de la compétition.

Les licenciés pros sont les seuls autorisés à boxer sans protection céphalique et protèges tibias.

### 1.4 Limitation du nombre d'inscrit au championnat de France amateur

Les clubs peuvent inscrire au championnat (dès les sélections de ligue) 1 ou 2 combattants maximum dans une même catégorie d'âge et de poids dans une même discipline.

### 1.5 Coaching en plein contact

Les titulaires d'un BMF2 passé avant 2016 sont autorisés à coacher les combattants en plein contact dans la discipline relevant de la mention indiquée sur le diplôme.

### 1.6 Catégories de poids en gala

Lors des galas, les catégories de poids possibles et officielles pour composer le plateau des rencontres des licenciés pro sont celles des règlements « pro » de chaque discipline (sauf en panrace car les catégories de poids sont identiques en amateur et pro).

### 1.7 Panrace utilisation de la cage étendue

Le comité directeur a décidé de rendre possible l'utilisation d'enceintes fermées et grillagées (cage) lors des championnats de Panrace en plein contact, et pas uniquement en gala.

## **2. Grades**

### 2.1 Module informatique de gestion des grades

Pour cette saison sportive, la fédération va proposer prochainement dans l'espace club exalto un module de gestion des grades des licenciés. Les clubs pourront saisir les grades (niveau club) de leurs licenciés en ligne et éditer les diplômes. Ils pourront également le faire pour les grades passés lors de la saison 2022-2023. Les ligues pourront éditer les diplômes des lauréats 2022/2023.

Les inscriptions des candidats aux sessions régionales et nationales d'examen pourront être réalisées directement dans le module.

La fédération publiera prochainement une information détaillée.





## 2.2 Panrace

Les grades de panrace sont obligatoires pour s'inscrire en formation (BMF1 et BMF2 panrace) ; ils sont également obligatoires pour participer aux compétitions.

Afin de matérialiser les grades de panrace, la fédération va prochainement proposer les mitaines (sous forme d'écussons) sur la boutique en ligne.

Plus d'informations ici : <https://www.ffkmda.com/index.php/disciplines/panrace/grades/>

## 3. **Module informatique de gestion des galas**

La fédération a développé dans l'espace intranet exalto un module de gestion de demande et de suivi des manifestations publiques de sports de combat (galas) qui sera opérationnel très prochainement. Les clubs, depuis leur espace intranet, pourront créer des demandes d'organisation de gala. Il ne sera donc plus nécessaire d'adresser un formulaire excel au service gala. Plus d'informations prochainement.

## 4. **Module inscriptions aux compétitions amateur**

La fédération a développé un module de gestion des inscriptions pour les compétitions amateur. Ce module sera ouvert à partir de lundi 11 septembre 2023.

Les ligues pourront créer leurs compétitions et les clubs vont pouvoir inscrire directement leurs licenciés dans cet espace pour participer aux compétitions officielles amateur (ligues et nationales, championnats et coupes).

Rappel : toutes les compétitions amateur pour chaque discipline, en fonction des particularités règlementaires, devront utiliser la scoring pour la liste des participants et la saisie des résultats (coupes et championnats).

Un accès direct au module d'inscription sera possible depuis la page d'accueil du site fédéral « inscription compétition ».

## 5. **Formations**

Les calendriers des formations fédérale et professionnelle ainsi que les documents d'inscription sont disponibles à l'adresse suivante : <https://claco-ffkmda.univ-lyon1.fr/>

## 6. **Labellisation des clubs**

En raison du changement de prestataire informatique et d'une charge de travail conséquente, le module de labellisation des clubs n'a pas pu être développé. Il ne sera pas fonctionnel pour cette saison. La fédération fait le maximum pour un retour des demandes de labels en septembre 2024.





## 7. Pass'sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune/adulte éligible pour financer une partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2023-2024. Elle se trouve élargie pour cette rentrée sportive et simplifiée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Ministère des sports des jeux olympiques et paralympiques: <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

## 8. Contacts

Les services de la fédération se tiennent à votre disposition pour tous renseignements en lien avec cette note de rentrée.

contact@ffkmda.fr

Excellente saison 2023/2024 à toutes et à tous !

